



FEDERATION ROYALE BELGE DE GOLF

RSIBG-U14 - CHAMPIONNAT INTERCLUBS MINIMES DE BELGIQUE 2019

BOYS-GIRLS U14

Waregem Golf Club

8-12 avril 2019

* REGLEMENT SPECIFIQUE

* Les règlements généraux du Championnat Interclubs de Belgique 2019 et des compétitions fédérales sont d'application pour tout point qui ne serait pas couvert par le présent règlement.

PREAMBULE

- Le **Championnat Interclubs Minimes de Belgique (-14 ans)** est organisé si un minimum de 2 inscriptions est enregistré.
- Après qualification sur 36 trous en **STABLEFORD** sans handicap, le championnat se joue en formule matchplay sans handicap.
- Le championnat est réservé aux joueurs **AMATEURS**.
- Chaque club, membre **effectif** de la FRBG, peut inscrire **une équipe Garçons (« Team Boys »)** et **une équipe Filles (« Team Girls »)**.

0 à III cf. RGI – REGLEMENT GENERAL DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DE BELGIQUE 2019

IV COMPOSITION DES EQUIPES (cf. RGI – ARTICLES II-III RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DE BELGIQUE 2019)

Tout joueur éligible (cf. II) et correspondant aux critères d'âge et de handicap (cf. III) ne peut jouer que dans une seule catégorie pendant le Championnat, sauf exception suivante :

- Un joueur « Minime » peut être repris tant sur le formulaire de composition d'équipe du Championnat Interclubs pour Juniors que sur le formulaire de composition d'équipe du Championnat Interclubs pour Minimes. Il ne sera autorisé à participer qu'à un seul des deux championnats.

IV-1.1 Le Club informera le secrétariat de la FRBG de la composition des équipes en lui faisant parvenir le formulaire adéquat pour le **jeudi 28 mars 2019 au plus tard.**

Pour toute la durée du championnat, le capitaine alignera l'équipe selon le formulaire de composition arrêté au 28 mars 2019.

IV-1.2 Tout club doit renseigner sur la feuille de composition d'équipe :

- Nom, prénom et numéro fédéral
- EGA Handicap arrêté au 1^{er} mars 2019
- La date de naissance

IV-3 Toute équipe doit être composée au minimum de 2 joueurs et au maximum de 6 joueurs.

***Pénalité pour infraction à la règle IV :
Disqualification de l'équipe***

V ROLE DU CAPITAINE D'EQUIPE (cf. RGI – RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DE BELGIQUE 2019)

VI RECLAMATION (cf. RGI – RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DE BELGIQUE 2019)

VII DIVERS (cf. RGI – RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DE BELGIQUE 2019) DIVERS SPECIFIQUES AU CHAMPIONNAT BOYS ET GIRLS MINIMES

VII-4 COMPORTEMENT

Si au cours du Championnat un joueur a un comportement déplacé à l'égard de ses partenaires, co-compétiteurs ou adversaires, du public, des officiels, du club organisateur (par ex. jet ou coup de club, paroles grossières, insultes, etc.), il encourra un avertissement officiel. En cas d'infraction répétée, il risquera la disqualification en Stroke Play et la perte du match en Matchplay pour infraction grave à l'étiquette.

VII-5 CONSOMMATION DE TABAC

Il est interdit aux membres d'une équipe (titulaires et réserves) de fumer dans l'enceinte du club pendant le Championnat. Toute infraction constatée par un membre du Comité du Championnat peut entraîner pour le joueur concerné la disqualification en Stroke Play et la perte du match en Matchplay.



FEDERATION ROYALE BELGE DE GOLF

VII-6 ACCOMPAGNATEURS

Pendant tout le déroulement du Championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient – parents, entraîneurs, dirigeants de clubs, encadrement, supporters, etc. – devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire à une distance ne leur permettant pas de donner des conseils ou d'intervenir dans le déroulement d'une partie. Toute constatation d'infraction à la Règle 8 des Règles de Golf entraînera l'application de la pénalité prévue par cette règle.

Note : Pour toute infraction relative aux points VII-4 et VII-5, seul le Comité du Championnat est habilité à prendre une telle sanction après avoir entendu le joueur.

VIII INFORMATION (cf. RGI – RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DE BELGIQUE 2019)

IX FORMULE DU CHAMPIONNAT

IX-1 DURÉE DU CHAMPIONNAT

Le championnat se joue sur 4 ou 5 jours.

IX-2 PHASE DE QUALIFICATION – BOYS (3 JOUEURS) ET GIRLS (3 JOUEUSES)

1. La phase de qualification se joue sur 2 * 18 trous single **STABLEFORD** sans handicap, **1 stroke par trou**.
2. Le total des 2 meilleurs scores sur 3 de chaque équipe sera retenu et le placement dans le tableau de Matchplay aura lieu sur base des résultats obtenus.

En cas d'égalité pour l'une des places, les équipes seront départagées en comparant :

1. le meilleur score éliminé
2. le meilleur score
3. le deuxième meilleur score
4. en cas de maintien de l'égalité, le départage se fera par tirage au sort.

IX-3 PHASE FINALE : RENCONTRES MATCHPLAY

IX-3.1 Règle générale pour les rencontres

Toutes les rencontres se jouent en formule Matchplay sans handicap.

- Interclubs Boys : 3 singles
 - Interclubs Girls : 3 singles
- Chaque match single : gagné donne 1 point
perdu donne 0 point

- Afin d'éviter une égalité entre deux équipes, tous les matchs se joueront jusqu'au bout, c'est-à-dire que si après 18 trous la partie est «square», celle-ci se poursuivra jusqu'à ce qu'un trou soit gagné par un des joueurs.
- Lorsque le résultat final est déjà acquis pour une équipe, les derniers matchs s'arrêteront au 18^{ème} trou. Si au bout du 18^{ème} trou le score est « square », les deux équipes obtiendront ½ point et le match s'arrêtera là. Si l'un des matchs est déjà plus loin que le 18^{ème} trou et que le résultat final est déjà acquis, les joueurs terminent le trou et le match est arrêté selon le résultat acquis à l'issue de ce trou.
- En cas d'absence d'un joueur **AVANT** le début du match, et pour autant qu'il ne puisse pas être remplacé par une réserve, le joueur adverse se verra attribuer le point gagnant.
- En cas d'abandon d'un joueur **APRES** le début du match, le joueur adverse se verra attribuer le point gagnant sur le score acquis au moment de l'abandon avec un minimum de 1 up.
- Le résultat d'une rencontre entre deux équipes est déterminé par la somme des points obtenus à l'issue des matchs individuels par l'ensemble des joueurs de chaque équipe. L'équipe gagnante sera celle qui totalisera le plus grand nombre de points.

IX-3.2 Tableaux des rencontres – TEAM BOYS (3 JOUEURS) ET TEAM GIRLS (3 JOUEUSES)

Le tableau des rencontres Matchplay est établi d'après le classement des équipes dans la phase de qualification ou par tirage au sort, à savoir :

8 équipes qualifiées	
1 – 8	2 – 7
4 – 5	3 – 6



FEDERATION ROYALE BELGE DE GOLF

IX-4 FORFAIT D'UNE ÉQUIPE

- Tout forfait d'une équipe devra être notifié par écrit au Comité du Championnat avant le début de l'épreuve.
- Sauf en cas de force majeure, tout forfait en cours d'épreuve aura comme conséquence pour l'équipe une suspension de participation à l'édition suivante du championnat.

X FORMATION DES EQUIPES

X-1 GÉNÉRALITÉS – TEAM BOYS ET TEAM GIRLS

- La formation d'une équipe sera obligatoirement issue de la composition de l'équipe transmise **le 28 mars 2019 au plus tard**.
- Au cas où une équipe est incomplète, l'adversaire doit être averti du nombre de joueurs présents.
- **Au plus tard un quart d'heure avant le départ du tour de qualification du 1^{er} joueur de son équipe et avant le départ du premier match d'une rencontre**, le Capitaine d'équipe doit remplir par écrit la feuille de formation de son équipe et la remettre, éventuellement sous scellés, au Secrétariat du Championnat. Une fois la feuille de formation d'équipe remise au Secrétariat du Championnat, plus aucune modification ne peut y être apportée sauf en cas d'absence ou de retard d'un titulaire désigné ou de la réserve qui doit le remplacer.
- Seuls les joueurs **présents** au club où se déroule la rencontre **peuvent** être repris sur la feuille de formation.
- Un joueur sélectionné dans une équipe prendra part au Championnat en jouant sur son EGA Handicap arrêté au **1^{er} mars 2019**.

X-2 PHASE DE QUALIFICATION – TEAM BOYS ET TEAM GIRLS

- Sont repris sur la feuille de formation les noms des 3 titulaires + 3 réserves qui devront éventuellement remplacer un titulaire défaillant.
- **Le Capitaine d'équipe est obligé d'aligner les joueurs dans l'ordre croissant des EGA Handicaps**. Les joueurs sont dans l'obligation de respecter cet ordre et de se présenter à l'heure au départ.
- En cas d'absence ou de retard d'un titulaire désigné, il devra être remplacé par une des 3 réserves.
- Si le titulaire absent ne peut être remplacé, seuls les 2 scores de l'équipe seront pris en compte.
- Si l'équipe ne peut aligner 2 joueurs, elle sera disqualifiée.

X-3 PHASE DE MATCHPLAY – TEAM BOYS ET TEAM GIRLS

- Si l'équipe ne peut aligner au minimum 2 joueurs, l'équipe adverse se verra déclarer vainqueur.
- **Le Capitaine d'équipe est obligé d'aligner les joueurs dans l'ordre décroissant des EGA Handicaps**. Les joueurs sont dans l'obligation de respecter cet ordre et de se présenter à l'heure au départ.
- Sont repris sur la feuille de formation les noms des 3 titulaires + 3 réserves qui devront éventuellement remplacer un titulaire défaillant.
- En cas d'absence ou de retard d'un titulaire désigné, il devra être remplacé par une des 3 réserves.
- Si le titulaire absent ne peut être remplacé, l'adversaire se verra attribuer le point gagnant.
- Au cas où la feuille de formation renseigne une équipe incomplète (avec un minimum de 2 joueurs), les 2 joueurs présents devront prendre les 2 derniers départs.
- En cas d'égalité à la fin d'une rencontre pour laquelle les deux équipes n'ont pu aligner que 2 joueurs, chaque Capitaine doit indiquer 1 joueur dans son équipe qui sera opposé au joueur adverse dans un match single « Sudden Death ». Les joueurs désignés devront figurer obligatoirement sur la feuille de formation de la rencontre.

Pénalité pour infraction à la règle X :

Stroke Play : Disqualification de l'équipe – Matchplay : Perte de la rencontre

Remarque : A titre d'information, le Secrétariat du Comité du Championnat affichera aux valves les feuilles de formation des équipes ¼ d'heure avant le début de la rencontre.

XI COMITE DE CHAMPIONNAT (cf. RGI – RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DE BELGIQUE 2019)

Bruxelles, le 25 janvier 2019